

COMMISSION PERMANENTE

POUR

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

RAPPORT

SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1853.

(Art. 9 de la loi du 3 avril 1854.)



Bruxelles,

IMPRIMERIE DE M. WEISSENBRUCH,

RUE DU MUSÉE, 7.

1855.

MEMBRES DE LA COMMISSION.

- M. AUG. VISSCHERS, conseiller au Conseil des mines, *président* ;
 T. KINT-DE NAEYER, membre de la Chambre des Représentants, *vice-président* ;
 Le docteur DIEUDONNÉ, membre du Conseil supérieur d'hygiène publique ;
 ÉD. DUCPETIAUX, inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance ;
 J.-B. HANQUET, fabricant, président du tribunal de commerce, à Liège ;
 MANGEZ, directeur au département de la justice ;
 ÉD. ROMBERG, directeur de la division de l'industrie, au département de l'intérieur ;
 CH. VAN HOEGAERDEN, fabricant et directeur à la Banque Nationale ;
 HIPPE MATHIEU, chef de bureau au département des finances, *secrétaire*.
-

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION ET OUVRAGES RECOMMANDÉS.

- Rapport de la Commission permanente pour les Sociétés de secours mutuels, en date du 5 juin 1851.
 Id. id. du 1^{er} mars 1855.
 Id. id. du 21 novembre 1853, sur les comptes de l'année 1852.
 De la Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850. — Bruxelles, 1851.
 Des Sociétés de secours mutuels en Belgique. — Bruxelles, 1855.
 Des Sociétés pour l'achat de provisions. — Bruxelles, 1854.
 Over de Maetschappyyen van onderlingen bystand. — Brussel, 1854.
 Over de Maetschappyyen voor het aenkoopen van voorraad in levensmiddelen. — Brussel, 1854.
-

OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE.

- Rapport à l'Empereur sur la situation des Sociétés de secours mutuels, pendant l'année 1852, présenté par la Commission supérieure des Sociétés de secours mutuels. — Paris, 1853.
 Rapport sur la situation de ces Sociétés, pendant l'année 1853, présenté par la Commission supérieure des Sociétés de secours mutuels. — Paris, 1854.
 De l'organisation des Sociétés de prévoyance, par M. G. Hubbard, secrétaire du Comité pour la propagation des Sociétés de prévoyance. — Paris, 1852.
 Bulletin des Sociétés de secours mutuels, annexé aux *Annales de la Charité*. — Paris, 1854.
-

COMMISSION PERMANENTE

FOUR

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 1853.

Bruxelles, le 12 décembre 1854.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le rapport que nous avons eu l'honneur de vous adresser sur les opérations des sociétés de secours mutuels, pendant l'exercice 1852, comprenait les comptes de 51 sociétés de secours mutuels ou pour l'achat de provisions d'hiver.

D'après les documents que vous avez bien voulu mettre à notre disposition, nous pouvons aujourd'hui vous présenter un aperçu de la situation financière, au 31 décembre dernier, de :

- 1^o Douze sociétés de secours mutuels *reconnues* ;
- 2^o Trente sociétés de secours mutuels *non reconnues* ;
- 3^o Trois sociétés pour l'achat de provisions d'hiver *reconnues* ;
- 4^o Treize sociétés pour l'achat de provisions d'hiver *non reconnues*.

En tout, 38 sociétés sur 211 dont l'enquête ouverte en 1851 a révélé l'existence. Le plus grand nombre persiste à rester dans l'isolement, comme si des rapports purement officiels pouvaient porter la plus légère atteinte à leur liberté.

En cherchant à réunir autour d'un centre commun toutes les sociétés de secours mutuels reconnues ou non reconnues, tous les renseignements, tous les faits, tous les chiffres, nous n'avons qu'un but : faire profiter aux uns l'expérience des autres.

Nous faisons appel au concours et à la bonne volonté de tous, afin que, chaque année, nos résumés présentent en quelque sorte le bilan de la prévoyance dans le royaume, et restent à la hauteur de ceux dont la France et l'Angleterre nous offrent l'exemple.